



**Frédéric Petit**  
**Député des Français établis à l'étranger**  
**Allemagne, Europe centrale et Balkans**  
**126 rue de l'Université - 75355 – Paris 07SP**



**Madame Anne-Gaëlle Baudouin**  
**Directrice de l'agence nationale des titres sécurisés**  
**33 avenue du Maine**  
**75015 Paris**

Paris, le 17 février 2025

**Objet : Nouveau motif de renouvellement de la CNI pour accéder à l'identité numérique pour les Français de l'étranger**

Madame la Directrice,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin d'obtenir des précisions concernant l'évolution des motifs de renouvellement de la carte nationale d'identité (CNI) pour les Français établis à l'étranger.

À l'occasion de votre intervention devant l'Assemblée des Français de l'étranger en octobre dernier, vous aviez indiqué qu'un nouveau motif serait créé début 2025 afin de permettre aux Français résidant à l'étranger d'obtenir une CNI au format biométrique et ainsi de pouvoir accéder au service France Identité.

Or, j'ai été récemment alerté par un citoyen qui, ayant fait une demande en ce sens, s'est vu informer par France Consulaire que cela n'était pas un des motifs valables pour demander le renouvellement d'une CNI non périmée, le revoyant vers le site de l'ANTS.

Aussi, pourriez-vous me confirmer l'état d'avancement de cette mesure et les éventuels délais prévus pour sa mise en œuvre effective ? Il me paraît essentiel que les Français de l'étranger puissent bénéficier de cette avancée dans des délais raisonnables, d'autant plus que l'accès à France Identité constitue un enjeu majeur en matière de simplification des démarches administratives et de sécurisation de l'identité numérique.

Dans l'attente de votre retour, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de mes salutations distinguées.

Frédéric Petit